

Date limite d'annulation
sans frais : 08/02/2025

SORTIE FAMILLE

« ZOO DE THOIRY : visite et lumières sauvages »

« Dimanche 23 février 2025 »

Cadre réservé au service

Reçu le : à
QF :
Date Règlement :
 Espèces
 N° Chèque :
 CB
Nbres de participations :

Nom	Prénom	Age	Lien de parenté	Nombre adultes	Nombre enfants	Total
				
				X	X€
			 € €	
				=	=	
			 € €	

Mail de contact Téléphone :

Horaires	Déroulé	Remarques
10h30 12h30-19h00 20h30	Heure de RDV au gymnase R Boisramé Déjeuner, visite du zoo et lumières sauvages Retour sur Pontault-Combault	Pique-nique ou restauration sur place et goûter à la charge des familles. Prévoir une tenue adaptée à la météo (activités en extérieur)

Tarifs selon le quotient familial :

Feuille calcul à coller depuis tableau inscriptions

TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL	QUOTIENT FAMILIAL	Prise en charge par la Commune en %	TARIF DE LA PLACE ADULTE	TARIF DE LA PLACE ENFANT 3 à 17 ans	TARIF DE LA PLACE ENFANT moins de 3 ans
			29,50 €	22,00 €	5,00 €
1	de 0 à 164	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
2	de 164,01 à 245	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
3	de 245,01 à 329	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
4	de 329,01 à 442	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
5	de 442,01 à 556	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
6	de 556,01 à 666	40%	17,70 €	13,20 €	3,00 €
7	de 666,01 à 776	35%	19,18 €	14,30 €	3,25 €
8	de 776,01 à 886	30%	20,65 €	15,40 €	3,50 €
9	de 886,01 à 996	25%	22,13 €	16,50 €	3,75 €
10	de 996,01 à 1106	20%	23,60 €	17,60 €	4,00 €
11	de 1106,01 à 1215	15%	25,08 €	18,70 €	4,25 €
12	de 1215,01 à 1324	10%	26,55 €	19,80 €	4,50 €
13	de 1324,01 à 1561	5%	28,03 €	20,90 €	4,75 €
14	plus de 1561,01	0%	29,50 €	22,00 €	5,00 €

Document à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Quotient Familial
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Modes de règlement :

- Chèque
- Espèces
- CB

Personne à prévenir en cas d'urgence
(Ne participant pas à la sortie) :

Autorisations :

Vous autorisez, à titre gratuit, la Mairie de Pontault-Combault à publier les photographies et ou à diffuser les images prises durant la sortie

Vous autorisez la Mairie de Pontault-Combault à vous envoyer sur votre adresse mail, les prochaines informations concernant les sorties familles saison 2023/2024

Vous avez pris connaissance et vous engagez à respecter le règlement intérieur des sorties famille

Le transport est pris en charge par la ville à hauteur de 50%.

Date et Signature :

Sortie organisée par la Ville de Pontault-Combault, sous réserve du nombre d'inscrits requis.